

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thomas BLACTOT

DE25.067

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES CONVENTION POUR FORMATION

*Autorisation - Approbation*

0380

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville, par l'intermédiaire du service Démocratie Participative, Droits Humains et Égalité Femmes/Hommes, coordonne un temps de formation sur les violences conjugales et les violences faites aux femmes.

Cette action est menée en partenariat avec l'Association Solidarité Femme Accueil (SOLFA) et s'adresse aux Agents de la Tranquillité Publique ainsi qu'aux Agents d'Accueil du territoire.

L'objectif de cette formation est de permettre une meilleure compréhension des mécanismes des violences conjugales, et de renforcer les capacités d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes, afin de garantir un accueil bienveillant et adapté au sein des services municipaux.

La participation financière de la Ville à cette action s'élève à 1330,71 €, en tant que soutien à l'organisation de ce temps de formation.

Par cette démarche, la Ville affirme son engagement en tant que partenaire technique et financier et souhaite encourager, à l'avenir, la mise en place d'initiatives similaires portant sur les Droits Humains, et en particulier sur l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention formalisant ce partenariat et à valider le financement de ce projet.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Thomas BLACTOT**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**





SOLidarité Femmes Accueil

## Pôle Violences Faites aux Femmes

94 rue de Wazemmes– 59000 Lille

06.24.85.73.32

[secma@asso-solfa.fr](mailto:secma@asso-solfa.fr)

[www.solfa.fr](http://www.solfa.fr)

SIRET : 77562413300010

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 059-215900176-20250522-DE25067-DE

**Femmes** 9712  
Fédération Nationale appel anonyme et gratuit

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353 à L.6353.7 du Code du Travail)

Convention entre :

- Le Pôle Violences Faites aux Femmes de l'Association " **SOL**idarité **Femmes Accueil**", représenté par Madame Delphine BEAUVAIS, Directrice du Pôle Violences Faites aux Femmes.

Numéro Siret : 775 624 133 00010 - A.P.E : 8790B U.R.S.S.A.F de Lille

Numéro de déclaration d'activité formation : 32 59 10 11 659

Certifiée Qualiopi : Certificat n° FRCM22322 - Période de validité : 10/10/2022 - 09/10/2025

Adresse : 94, rue de Wazemmes - 59 000 LILLE - Téléphone : 03.28.07.31.23

Mail : [secma@asso-solfa.fr](mailto:secma@asso-solfa.fr)

ET

- **M Jean Michel MONPAYS**  
**4 place du Général De Gaulle**  
**59280 Armentières**

Est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

En exécution de la présente convention, Madame Delphine BEAUVAIS agissant en qualité de Directrice du Pôle Violences Faites aux Femmes de l'association SOLFA et par l'intermédiaire des équipes du Pôle Violences faites aux femmes s'engage envers **la Mairie d'Armentières** à réaliser la formation suivante :

**Module 1 – Les violences faites aux femmes, les violences conjugales - 6H**

### **ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

L'intervention se structure autour de ces axes :

- Définir les violences faites aux femmes dont conjugales, et l'évolution du droit des femmes
- Connaître les chiffres clés
- Comprendre l'impact sociétal sur la question du genre et du sexisme

**L'association SOLFA est certifiée Qualiopi au titre de la catégorie action de formation**

### **ARTICLE 3 : PARTICIPANT.E.S**

Les bénéficiaires de cette formation sont : **20 Policiers Municipaux, agents de Surveillance de la Voie Publique, agents d'Accueil Point Justice et CCAS**

La liste des bénéficiaires doit être transmis par mail au secrétariat **1 mois** minimum avant la formation.

### **ARTICLE 4 : DATE, DUREE ET LIEU**

La formation a une durée de un jour, (soit 6 h). Elle se tiendra **le 4 juin 2025**.

Elle se déroulera sur le site de **Point Justice – Maison Albert Debosque – 29 rue Jean Jaurès 59280 Armentières**.

### **ARTICLE 5 : MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION**

Les participant.e.s s'auto-évaluent en amont et en fin de formation.

L'association SOLFA s'engage à transmettre un certificat de réalisation, afin d'attester de la présence et de la participation de chaque participant.e.

Le commanditaire s'engage à répondre aux différents questionnaires de satisfaction après la formation. (Evaluation à chaud de la prise en charge, évaluation de l'impact de la formation 1 mois après).

### **ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le coût de la prestation est fixé à **1330,71 €**, à régler, par virement ou en chèque à l'ordre de l'association SOLFA, dès réception de la facture.

### **ARTICLE 7 : ASSURANCES**

Le prestataire devra assurer son personnel, son matériel et ses véhicules, notamment lors du transport, et de la réalisation de la prestation.

### **ARTICLE 8 : DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de signature de la convention, la structure a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. **Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.**

## **ARTICLE 9 : INTERRUPTION DE LA FORMATION**

En cas de cessation anticipée de la formation :

- du fait de l'organisme de formation : l'organisme s'engage à rembourser les frais de formation.
- du fait de l'abandon de la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue : les frais de formation restent dus à l'organisme de formation

## **ARTICLE 10 : CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de LILLE sera seul compétent pour régler le litige.

## **ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielle toute information déclarée comme telle par l'une des parties et échangée dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Elles s'engagent à prendre les mesures nécessaires à l'égard de leur personnel, de leurs sous-traitants pour assurer, sous leur responsabilité, cette confidentialité.

Le commanditaire accepte d'apparaître sur le site internet de l'association SOLFA, comme ayant été partenaire conventionné de l'association.

## **ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNEES**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés ».

Fait le \_\_\_\_\_ à Lille en deux exemplaires.

Le Prestataire

**Madame Delphine BEAUVAIS**  
**Directrice Pôle Violences Faites aux Femmes**

Le Commanditaire

**M Jean Michel MONPAYS**  
**Maire d'Armentières**

Association **SOLFA**  
Pôle Violences Faites aux Femmes  
Delphine BEAUVAIS, Directrice  
94 rue de Wazemmes  
59000 LILLE